

RDC : le peuple veut une transition citoyenne

EN VISITE EN RDC AVEC LE CNCD-11111

À l'approche de sa traditionnelle opération 11111, nous nous sommes rendus en République Démocratique du Congo avec le Centre National de Coopération au Développement (CNCD-11111), à la rencontre des représentants de la société civile congolaise. L'occasion de prendre le pouls d'un pays en attente d'élections présidentielles, provinciales et locales théoriquement prévues avant le 31 décembre 2017.

« Après le 31 décembre, les institutions seront illégitimes. » **Jean-Claude KATENDE**, président de l'ASADHO

31 L'accord du 31 décembre 2016 planifiait des élections avant ce prochain 31 décembre.

AUJOURD'HUI la société civile veut une « transition sans Kabila » et des élections pour la mi-2018 au plus tard

MARDI 30 OCTOBRE Les paysans pauvres défendent leurs terres

MERCREDI 31 OCTOBRE : Aux côtés des gosses de rues à Kinshasa

VENDREDI 2 NOVEMBRE Les réfugiés du Kasai tentent de se reconstruire

SAMEDI 3 NOVEMBRE comment assurer une transition non violente en République Démocratique du Congo ?

La société civile congolaise ne croit plus à sa classe politique : elle réclame une « transition citoyenne » vers des élections « crédibles ».

● Envoyé spécial : Philippe LERUTH

Le ton de Jean-Claude Katende est calme, mais son analyse est tranchante : « Avec d'autres organisations représentatives de la société civile, nous partageons la ferme conviction que le président Kabila ne veut pas quitter le pouvoir. Notamment parce qu'il ne désigne pas un dauphin, afin de conserver provisoirement l'unité de son camp », explique le président de l'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho).

Pour lui forcer la main, ces organisations ne voient qu'une solution, exprimée dans un *Manifeste du citoyen congolais* : une « transition citoyenne, sans le président Kabila, et au sein de laquelle on ne trouvera aucune personnalité politique ». Une autorité de transition mise en place « pour une durée maximale de dix-huit mois » et dont la seule tâche « sera d'organiser des élections crédibles auxquelles ses membres ne

« Nous partageons la conviction que le président Kabila ne veut pas quitter le pouvoir. »

pourront être candidats ».

Rappel : le mandat du chef de l'État congolais arrivait à échéance en décembre 2016, et il ne lui est plus permis de se représenter. Invoquant l'impossibilité d'organiser un scrutin, il a obtenu l'an dernier de la Cour constitutionnelle un arrêt confirmant son maintien jusqu'à l'installation de son successeur. Sous l'égide de la CENCO (conférence épiscopale nationale congolaise), un accord, dit « de la Saint-Sylvestre », a été conclu *in extremis*, le 31 décembre 2016 : il prévoyait l'organisation

d'élections présidentielles, provinciales et locales avant la fin de cette année.

« Il est clair qu'il n'y aura pas d'élections avant le 31 décembre », poursuit Jean-Claude Katende. La CÉNI (Commission électorale nationale indépendante) a réclamé un délai de 504 jours pour organiser les scrutins, « mais même si on les reporte à 2018, 2019, ou 2020, à chaque fois, le président Kabila trouvera, j'en suis sûr, des prétextes pour les postposer ».

Mais pourquoi pas, dès lors, s'en remettre à l'opposition ? « Parce son jeu n'est pas clair : certains de ses membres collaborent de manière cachée avec la majorité. »

Son candidat officiel, Moïse Katumbi, n'a plus aucun crédit, lui non plus. Poursuivi par la justice congolaise, il vit en Europe et ne rentre pas en RDC pour éviter d'être appréhendé. « Un leader qui craint la prison n'est pas un vrai leader », nous lance un interlocuteur.

La stratégie de l'opposition est trop sommaire, ajoute Jean-Claude Katende : « Un "sit-in" devant la CÉNI, qui ne peut agir sans l'aval du président Kabila. Ou une manifestation dans le centre de Kins-

hasa, qui se conclura par un affrontement avec la police. »

Mobiliser un million de personnes

Sa vision est « plus stratégique : mobiliser un million de personnes d'ici à la fin de l'année, pour paralyser Kinshasa pendant deux ou trois jours ». Avec le soutien « des organisations de jeunes, qui ont lancé une

campagne " Je veux un nouveau président maintenant ". Et qui sont organisés sous formes de réseaux non connectés, dans tous les quartiers » de la capitale congolaise.

Mais qui choisira les membres de cette « transition citoyenne » ? Selon quelles modalités ? « La RDC ne manque pas de personnalités qui peuvent faire consensus », affirme Jean-Claude Katende.

Sortir du cadre constitutionnel n'est-il pas risqué ? « Nous en sommes déjà sortis, et après le 31 décembre, les institutions seront illégitimes, argumente-t-il en juriste. Or l'article 64 de la Constitution fait devoir à tout Congolais de s'opposer aux individus ou groupes d'individus qui prennent le pouvoir par la force, ou l'exercent en violation de la Constitution. » ■

« On veut abuser la population ! »

Exilé en France depuis la fin du régime du maréchal Mobutu, dont il a été ministre, Honoré Ngbanda, le président de l'Apareco (Association des patriotes pour la refondation du Congo) ne croit pas au processus électoral : « le président Kabila n'a pas du tout l'intention de partir, mais de perpétuer un régime d'occupation et de pillage du pays, notamment dans l'est du Congo ».

Pas convaincu, non plus, par la revendication de la société civile d'une « transition sans Kabila », « parce que c'est une manière d'abuser la population. Qui pourra opérer cette transition sans Kabila ? J'aimerais bien connaître la personne qui la mettra en place sans contrôler l'armée, la police, et les services de sécurité. C'est de la blague ! Rappelez-vous : l'an dernier, même les États-Unis avaient mis un ultimatum au président. Mais celui-ci n'a pas abandonné le pouvoir à la fin de son mandat ».

Honoré Ngbanda incrimine la communauté internationale « qui fait semblant de croire à la

transition. Si elle voulait réellement mettre fin au régime, cela aurait été fait depuis longtemps ! »

Toute cette « poudre aux yeux », selon le président de l'Apareco, ne viserait « qu'à protéger les intérêts des multinationales présentes au Congo ».

Et d'inviter, de son exil, le « peuple congolais à se lever et à se prendre en charge pour mettre fin à ce régime ».

Les mouvements citoyens ne l'ont pas attendu pour lancer pareil appel en République démocratique du Congo. Et le

mois de décembre risque d'être agité dans le pays.

Un « accord de dupes »

« Le peuple congolais en a marre. Mais la communauté internationale risque à nouveau d'intervenir dans le processus, conclut Honoré Ngbanda. Rappelez-vous ce qui s'est passé l'an dernier : c'est elle qui a imposé un dialogue, et un accord bouclé à la hâte le 31 décembre pour organiser une transition, dont tout le monde savait que c'était un accord de dupes : la preuve, c'est le report de 504 jours du scrutin, maintenant annoncé par la CENI. »

Le président de l'Apareco craint, pour cette fin d'année, « les mêmes recettes soporifiques ». Il entend, de Paris, « maintenir l'éveil du peuple congolais ».

Reste à savoir de quel crédit il dispose, dans un pays dont il vit éloigné depuis aussi longtemps. Et où certains, qui n'ont pas oublié son passé mobutiste, seraient prêts à lui réclamer des comptes, s'il y revenait... ■

Phi. Le.

INTERVIEW • Lambert MENDE**« Nous n'accepterons pas qu'on viole notre Constitution. Car cela conduirait à la guerre civile »**

M. le ministre de l'Information, si des élections ne sont pas organisées avant le 31 décembre, comme le prévoyait l'accord de la Saint-Sylvestre, les institutions de la RDC seront-elles encore légitimes ?

Toutes les institutions de la République démocratique du Congo sont légales : leur mandat a pris fin le 31 décembre 2016, mais il faut distinguer la fin du mandat de la fin de l'exercice des fonctions, pour éviter un vide à la tête de l'Etat. Tout cela est réglé par l'article 70 de la Constitution, qui énonce que le président reste en place jusqu'à l'installation effective de son successeur.

Le problème n'est-il pas que l'écart entre la fin du mandat et la fin de l'exercice de la fonction s'allonge de manière vraiment excessive ?

Cet allongement est notamment dû au grave problème d'insécurité au Kasai. Et il est insensé de prétendre qu'il s'agit là d'un prétexte : les dizaines de

milliers de réfugiés qu'on y trouve ont-ils voulu faire du tourisme ?

La question du financement des élections (1,3 milliard de dollars) que la communauté internationale n'entend guère assumer, explique-t-elle aussi le retard pris ?

Le président Kabila a donné instruction d'accorder une priorité absolue au financement des élections. Le ministère des Affaires étrangères va lancer un appel aux amis du Congo, qui seraient prêts à nous aider à surmonter un problème insoluble. Et des fonds prioritaires sont mis chaque mois à la disposition de la CÉNI : les ministères ont trois mois de retard dans les frais de fonctionnement ; la Commission électorale nationale indépendante n'a aucun retard de ce type. Enfin, on réfléchit à réduire le coût des élections, en introduisant des « machines à voter » (NDLR : le vote électronique).

Le président Kabila se sent-il mal jugé sur son bilan ?

Dans un contexte de campagne électorale, on attend peu d'arguments objectifs. On va jusqu'à le comparer à Mobutu : quelle absurdité ! Mon impression est qu'on veut lui faire payer sa décision de diversifier les partenariats (économiques) du pays, et de donner la priorité aux « mieux disant ». Dont l'accord « infrastructures contre minerais », conclu avec la Chine.

La société civile, elle, réclame une « transition sans Kabila »...

Pour avoir une transition sans le président en exercice, il faut réviser la Constitution ! Or nous tous sommes d'accord pour dire qu'il n'y a pas lieu de réviser la Constitution. Ceux qui prônent pareille transition veulent faire monter les enchères. Mais si on les suit, où va-t-on ? Au coup d'État ? Nous n'accepterons pas qu'on viole notre Constitution. Car cela conduirait à la guerre civile. ■ **Phi. Le.**

« La Constitution distingue la fin de mandat de la fin de l'exercice des fonctions ».

**DÉCRYPTAGE
DE L'INFO**

« Comment la CÉNI pourrait-elle organiser des élections sans calendrier électoral ? »

Un citoyen congolais

250 Pour l'AETA, 250 jours au maximum sont nécessaires pour mettre le scrutin sur pied.

Les représentants de la CÉNI face aux électeurs

Les élections possibles pour la mi-2018

L'Association pour des élections transparentes et apaisées ne veut pas d'un report des scrutins au-delà de la mi-2018.

● **Philippe LERUTH**

Gérard Bisambu aime la précision. « *Il y a un an, c'est nous qui avons proposé le terme de décembre 2017 pour l'organisation des élections. Parce que le délai de douze mois était suffisant pour les mettre sur pied* », relate le secrétaire général de l'association Agir pour des élections transparentes et apaisées. La CÉNI, les partis politiques, les ambassades, etc. ont partagé l'analyse technique de l'AETA, et se sont ralliées à sa suggestion. Aujourd'hui, la CÉNI a réclamé un rabiote de 504 jours. Inadmissible pour Gérard Bisambu : les élections, postule-t-il, peuvent et doivent être organisées « *pour la mi-2018 au plus tard* ».

Des tâches non cumulables

La requête de la CÉNI n'est pas basée sur un « *calendrier mais sur un chemin critique* », argumente le secrétaire général de l'AETA. Entendez un document qui fait l'inventaire des tâches à effectuer, et affecte à chacune d'entre elles le nombre de jours requis pour les

mener à bien.

La durée de ces tâches ne doit pas être cumulée, proteste-t-il : « *Certaines d'entre elles peuvent se dérouler de manière simultanée. Par exemple, des opérations administratives pendant l'enrôlement des électeurs.* »

Autre « *piège* » tendu par la CÉNI : le calcul de ces 504 jours démarre à partir du terme de l'enrôlement, des électeurs « *alors que l'enrôlement fait partie du calendrier électoral, puisqu'il s'agit d'une phase préélectorale* ».

L'échéance de la mi-janvier pour achever l'enrôlement au Kasai, une province touchée par des violences qui ont provoqué un vaste exode de population, est absurde, poursuit Gérard Bisambu, « *puisque seuls, 7,6 % des électeurs congolais doivent y être enregistrés. Et comme l'enregistrement est terminé dans d'autres provinces, on peut y dépêcher des moyens qui, à notre sens, permettraient de réduire de 90 à 45 jours le délai d'inscription* ».

Deux cent cinquante jours

Les 50, ou 45 jours annoncés en-

suite pour voter la loi de répartition des sièges électoraux ? « *En 2011, il n'en a fallu que cinq pour modifier la Constitution et supprimer le deuxième tour de l'élection présidentielle !* » ironise-t-il encore. Et puis, c'est « *le poids démographique de chaque province, et non le nombre d'enrôlés qui détermine le nombre de sièges* » : le travail législatif peut déjà débiter !

Le calcul de la CÉNI est rectifié par l'AETA : « *En deux cent cinquante jours au maximum, on doit pouvoir organiser les élections. Mais en partant du mois de novembre, pas de la fin de l'enrôlement !* »

Deux cent cinquante jours, soit une demi-année : la mi-2018 apparaît plausible, « *et le calendrier électoral doit être publié illico* ».

« *On ne peut continuer à naviguer à vue* », conclut un autre porte-parole de l'AETA. Qui pointe « *la mauvaise foi des dirigeants en poste aujourd'hui* ». Et souligne le risque de « *cette stratégie d'usure* ». Car la « *bombe* » pourrait exploser « *dès aujourd'hui* ». ■

Des responsables sur la sellette

Quelque six cents personnes assemblées qui réclament des comptes : ce sont les « palabres » à la congolaise.

« **Q**ui a déjà pu étudier sans disposer de l'horaire des cours ? Comment donc la CÉNI pourrait-elle organiser des élections sans calendrier électoral ? A-t-elle un agenda caché ? Est-ce qu'elle roule pour la majorité présidentielle ? ». La question, posée par un citoyen de Kinshasa, suscite un torrent d'applaudissement parmi l'assemblée de quelque six cents personnes, réunies pour des « palabres », afin de procéder, pendant deux heures et demie, à une « Évaluation citoyenne des élections », à l'appel de l'AETA (Agir pour des élections transparentes et apaisées).

Sur une estrade, face à la foule, trois représentants de la Commission électorale nationale indépendante prennent note des interpellations, prononcées au micro par des électeurs, rangés en file pour porter leur message.

Plusieurs thèmes sont à l'ordre du jour. Le calendrier électoral occupe tous les esprits. Mais l'enrôlement des électeurs, toujours inachevé, fait toujours débat. Et puis il y a la « machine à voter », ce vote électronique « que les pays d'Europe, beaucoup plus évolués que nous, ont abandonné, parce qu'il générerait beaucoup trop d'erreurs », lance un intervenant.

« Pourquoi enrôler de futurs électeurs, à partir de l'âge de 16 ans ? », si ce n'est dans une perspective de report de deux ans des élections, interpelle une autre.

Mais c'est l'absence d'avenir qui est aussi évoquée, par ce licencié en sciences politiques, qui « attend depuis sept ans un travail » correspondant à son niveau de formation. Et qui

s'avoue « fatigué, très fatigué ».

Canalisé par les responsables de l'AETA, le débat fait place maintenant aux responsables de la CÉNI, invités à la « démission » par plusieurs intervenants. Systématiquement, ils tentent de répondre aux interpellations. En s'interrompant à plusieurs reprises, face aux cris de protestation, aux huées.

Mais très vite, la parole leur est rendue, et les palabres se terminent à l'heure annoncée.

Des explications suffisantes ?

« Le public n'a plus confiance en la CÉNI », conclut Thierry Nlandu : le prof de Lettres de l'université de Kinshasa est chargé de tirer la conclusion de l'après-midi. Les « réponses techniques » de ses représentants n'ont pas apaisé les craintes suscitées par l'annonce d'un report de 504 jours des scrutins. « Qu'a-t-elle fait depuis 2011 ? » interroge le modérateur. La question nourrit le soupçon qu'il y ait « anguille sous roche ». ■ **Phi. Le.**

Le calendrier dissipera l'inquiétude

L'inquiétude à propos des 504 jours de report demandés par la CÉNI « sera dissipée par la publication du calendrier électoral » assure Jean-Baptiste Lipito, qui a répondu aux intervenants. Le directeur de la communication de la CÉNI rappelle « le soutien de 165 avions de la Monusco, en 2006, et le financement du scrutin à hauteur de 80 % par la communauté internationale. Plus rien de tout cela ne nous est proposé alors qu'il

ya plus d'électeurs, 28 000 candidats aux législatives et plus de 35 000 pour les provinciales : vous imaginez les difficultés

logistiques ! D'où l'idée de machine à voter ».

L'enrôlement de jeunes de moins de 16 ans ?

« Prescrit par la loi, explique-t-il. Ils ne pourront voter qu'à l'âge de 18 ans. Le

temps que l'opération

soit terminée, certains jeunes enregistrés à 17 ans et demi à son début sont désormais électeurs ! ».

Phi. Le.